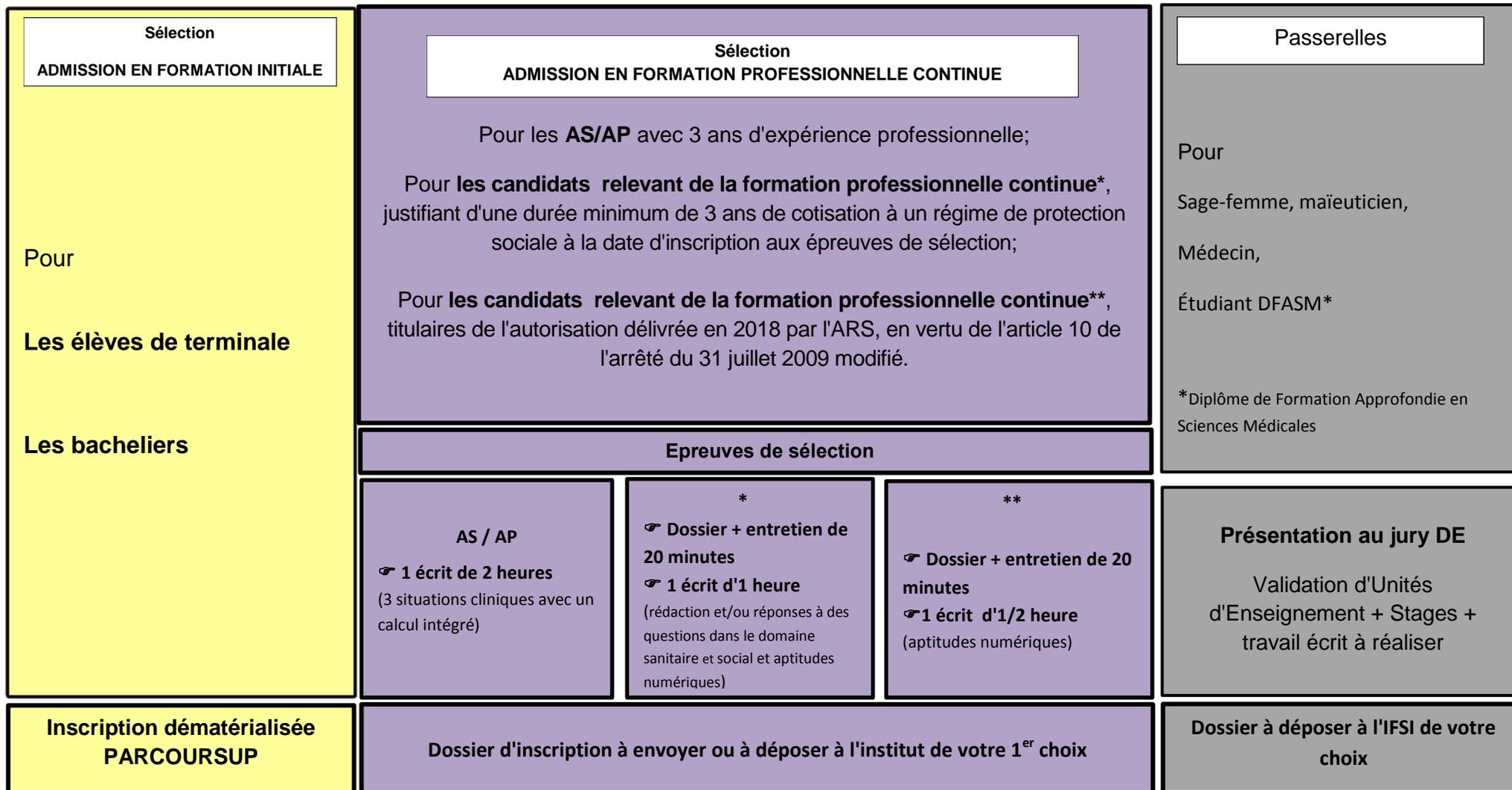
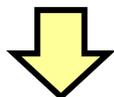


INFORMATIONS Admission IFSI 2019



Conditions d'accès à la formation:

- ✓ Être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- ✓ Être titulaire du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme



Conditions d'accès :

Pour les AS/AP

- ✓ Être titulaire du diplôme d'Etat d'aide-soignant ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture et justifier de 3 ans d'exercice professionnel, en équivalent temps plein, dans l'une ou l'autre de ces professions.
- ✓ Acquitter un droit d'inscription aux épreuves de sélection de 70 euros à l'ordre du Trésor Public

Pour les personnes en reconversion professionnelle relevant de la Formation Professionnelle Continue :

- ✓ Être titulaire de l'autorisation délivrée en 2018 par l'ARS;
- ✓ Ou justifier d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.
- ✓ Acquitter un droit d'inscription aux épreuves de sélection de 70 euros à l'ordre du Trésor Public.



Conditions d'accès :

- ✓ Être titulaire d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger
- ✓ Ou être titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales



Documents à fournir :

- ✓ Les pièces justificatives demandées sur la plateforme Parcoursup

ADMISSION :

- ✓ Vous recevez une proposition d'admission à partir de mi-mai sur la plateforme Parcoursup : vous y répondez dans les délais indiqués par la plateforme
- ✓ Avant la fin juillet, vous confirmez votre inscription selon les modalités précisées sur votre dossier candidat

Documents à fournir :

Pour les AS/AP

- ✓ Le dossier d'inscription complet
- ✓ Une copie lisible recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- ✓ Une copie du diplôme obtenu
- ✓ La ou les fiches récapitulatives des emplois occupés **avec le total d'années travaillées en équivalent temps plein** en tant qu'aide-soignant(e) ou auxiliaire de puériculture
- ✓ Un ou plusieurs certificats du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé(e), en qualité d'aide-soignant(e) et/ou d'auxiliaire de puériculture avec les durées de travail
- ✓ Un chèque de 70 euros libellé à l'ordre du Receveur du **TRESOR PUBLIC**, correspondant aux droits d'inscription à l'examen d'admission **non remboursables**

Pour les personnes en reconversion professionnelle relevant de la Formation

Professionnelle Continue :

- ✓ Dossier papier d'inscription complet
- ✓ Une copie lisible recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- ✓ Les diplômes détenus
- ✓ Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations des formations continues
- ✓ Pour les non bacheliers, l'attestation de réussite à l'examen de présélection de l'ARS
- ✓ Un curriculum vitae
- ✓ Une lettre de motivation
- ✓ Chèque de 70 euros libellé à l'ordre du Receveur du **TRESOR PUBLIC**, correspondant aux droits d'inscription à l'examen d'admission **non remboursables**

Tout dossier incomplet à la date de clôture ne sera pas pris en compte

ADMISSION : places selon quotas

- ✓ Admission définitive conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme Parcoursup

Pour les AS/AP :

- ✓ Obtenir un total d'au moins 15/30 aux épreuves de sélection

Pour les personnes en reconversion professionnelle relevant de la Formation

Professionnelle Continue :

- ✓ Obtenir un total d'au moins 20/40 aux épreuves de sélection sans note inférieure à 8/20 qui est éliminatoire

Documents à fournir :

- ✓ Pièce d'identité
- ✓ Diplômes originaux détenus et autorisation d'exercice concernée
- ✓ Curriculum Vitae
- ✓ Lettre de motivation

ADMISSION :

- ✓ Décision rendue par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants